

Document à retourner avec votre paiement

DEMANDE D'ADHESION au SNAM d'une personne morale membre actif dit : « Membre associé »

Forme Juridique (Asso, Sté SARL, EURL, <u>Syndicat local ayant des</u> membres non adhérents au <u>SNAM</u>, etc...)

Année 2025

NOM DU REGROUPEMENT				
ADRESSE				
CODE POSTAL COMMUNE				
TEL				
E MAIL				
Forme juridique	Association, type de société, <u>syndicat local ayant des membres non adhérents au SNAM</u> etc			
N° SIRET				
Nom(s) et prénom(s) du / des responsable(s) du regroupement :				
NOM:	énom : Fonction :			

EXTRAITS DES STATUTS DU SNAM

Article 7 Font partie du Syndicat, sur simple demande de leur part, en l'absence d'avis défavorable du Bureau Exécutif formulé après avis du Comité Directeur et de la commission déontologie si elle est en fonction, et après règlement de leur cotisation :

Article: 7.5) Comme « membres associés »

Les associations, sociétés, groupements comprenant ou non des Accompagnateurs en Montagne et ayant un ou des intérêts partagés avec le SNAM; Ces regroupements en tant que tels ne peuvent occuper des fonctions d'élus et n'ont pas le droit de vote, ils assistent aux réunions auxquelles ils sont invités avec une voix consultative.

Ils jouissent de certains avantages offerts par le Syndicat précisés au « Règlement intérieur.

Tout « membre associé » du Syndicat s'engage à respecter les Statuts, le Règlement Intérieur et le Code de Recommandations Déontologiques de la profession, ainsi qu'à s'acquitter de sa cotisation.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DU SNAM

Art 7.3 Les Membres Actifs : Bureaux Syndicaux, Personnes Morales

Article 7.3.2 : Procédure d'inscription

En application de l'Article 7.4 des Statuts du SNAM, la procédure d'admission des « Membres Actifs, Bureaux Syndicaux » est la suivante. Chaque Bureau Syndical doit faire une demande d'agrément au SNAM.

Le dossier écrit doit inclure :

- La liste nominative des membres et leur catégorie ;
- Une copie des Statuts déposés ;
- Un courrier d'engagement formel, dans lequel, toutes les personnes physiques membres du Bureau, sont identifiées et ont signé, attestant du respect du code de recommandations déontologiques du SNAM;

Art 7.3.1 Utilisation des marques et logos du Syndicat

Afin de bénéficier, en tant que « membres actifs, Bureaux Syndicaux, Personne Morale », de la possibilité d'utiliser les marques et logos déposés par le SNAM, les membres Accompagnateurs en Moyenne Montagne devront être adhérents à titre individuel du SNAM dans les conditions prévues à l'Article 7 des statuts et donc de ce fait être adhérents à une section locale du SNAM.

Article 7.4: Les Membres Associés

Apres paiement de leur cotisation les membres associés bénéficient d'un accès privilégié au réseau d'information du SNAM, ils bénéficient de tarifs promotionnels pour publication dans ceux-ci.

L'usage des noms, marques et logos est concédé pour la durée de l'adhésion, à la stricte condition que le Bureau et ses membres soient en parfaite conformité avec le présent Règlement Intérieur





DEMANDE D'ADHESION au SNAM d'une personne morale membre actif dit : « Membre associé »

Forme Juridique (Asso, Sté SARL, EURL, <u>Syndicat local ayant des</u> <u>membres non adhérents au SNAM</u>, etc...)

Année 2025

Document à retourner avec votre paiement

	cle 7.4 de son règlement intérieur (cf ci-dessus), je soussigné
responsable du regroupementdéclare qu'eu mains	deux des Accompagnateurs en Montagne fondateurs de ce
	gage à respecter les statuts, le règlement Intérieur et le Code
de Recommandations déontologiques du SNAM et m'enga	
ao recommandations destitologiques du civi in et menga	igo a los lano respector da sem da regreapement.
Fait à :	Signature :
	•
Identité des autres Accompagnateurs en Montag	
NOM	Prénom

(1) Si nombre de membres supérieur à 15, renseignez ce point sur document annexe





DEMANDE D'ADHESION au SNAM d'une personne morale membre actif dit : « Membre associé »

Forme Juridique (Asso, Sté SARL, EURL, <u>Syndicat local ayant des</u> <u>membres non adhérents au SNAM</u>, etc...)

Liste des activités à déclarer en dernière page Année 2025

Appel cotisation

	Nom du regroupement			
Je demande l'adhésion de ma structure en tant que « Personne morale »				
X	<u>60,00 €</u> Adhésid	on « Personne morale »		
	,			

Je souhaite souscrire l'assurance complémentaire facultative suivante :

236,00 € RC Organisateur Revente et Sous-traitance d'activités (1)

Rappel concernant l'option d'assurance « Organisateur Revente Sous-traitance d'activités sportives : Vous êtes concerné par cette assurance Responsabilité Civile si vous réalisez l'une ou l'autre des activités suivantes.

REVENTE OU SOUS TRAITANCE: Vous êtes amené à revendre ou à sous-traiter une ou plusieurs activités sportives qui seront encadrées par d'autres professionnels. Vous procédez à l'inscription des clients, le règlement est effectué à votre ordre, vous renseignez vos clients sur le lieu de l'activité, et l'équipement est le plus adapté. Que vous conserviez ou non une commission sur le produit vendu n'empêche pas une mise en cause de votre responsabilité civile en tant qu'organisateur. SEMINAIRE (organisation): Dans le cadre de séminaires, vous organisez un ou plusieurs ateliers sportifs. Votre mission consiste à organiser en totalité l'activité, notamment fournir le matériel, trouver un lieu adapté, avoir un nombre suffisant d'encadrants professionnels, rédiger un règlement ou un challenge, effectuer une remise des prix. Ces activités ou ces ateliers pour les challenges multiactivités (raquettes à neige, ski nordique, ski alpin, musher, escalade, via ferrata, via cordata, canyonisme, alpinisme, spéléologie, VTT, randonnée pédestre et plus généralement toutes prestations sportives à l'exclusion de toutes pratiques utilisant un engin à moteur terrestre, maritime, aérien y compris le parapente et l'U.L.M) doivent toutes être encadrées par des professionnels indépendants ou des structures commerciales, disposant d'une assurance R.C professionnelle.

Notre garantie est acquise pour l'accompagnateur dans le cadre de sa <u>prestation d'organisation commerciale</u> pour l'ensemble des disciplines sportives, définies ci-dessus.

Cette garantie vise des activités non prévues par les obligations légales liées à la loi 92.645 du 13.07.1992 et ne se substitue pas à cette dernière. Celle-ci concerne l'organisation de séjours et de voyages dans le cadre d'une habilitation tourisme.

BON A SAVOIR

Lorsque les activités visées ci-dessus sont uniquement encadrées par d'autres Accompagnateurs en Montagne adhérents au SNAM, dès lors qu'ils ont les qualifications nécessaires, cette garantie est incluse dans l'assurance RCP comprise avec l'adhésion au syndicat. Attention cependant à bien vérifier que votre confrère a renouvelé son adhésion, tout particulièrement en début de saison. Si à titre de renfort vous faites appel à un AMM qui n'est pas adhérent au SNAM vous devenez organisateur donc vous devez souscrire à cette option.

(1) Nous rappelons que le chiffre d'affaire maximum pouvant être réalisé dans le cadre d'une cotisation forfaitaire d'assurance RCP à 222 € doit être inférieur à 50 000 €.

Montant de mon chiffre d'affaire,	Organisateur Revente et Sous-traitance d'activités
pour l'année 2024 =	€ si vous l'avez déjà
pour l'année <u>2023</u> =	€ (2)

(2) pas d'attestation délivrée, sans votre chiffre d'affaire déclaré





Réservé uniquement au « Personne morale » qui ont une attestation garantie financière de l'année en cours. INTERDIT au statut : Syndicat local

DEMANDE D'ADHESION au SNAM d'une personne morale membre actif dit :

« Membre associé »

Forme Juridique (Asso, Sté SARL, EURL, <u>Syndicat local ayant des</u> <u>membres non adhérents au SNAM</u>, etc...)

Année 2025

Appel cotisation

Statut i Syridicat local	
Nom du regroupement	
Je souhaite souscrire l'assurance complémentaire f	facultative suivante :
244,00 € RC Opérateur de voyages et de	
(Articles L. 211-18 et R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme	me)
N° Immatriculation Opérateurs de Voyages et séjou	urs : (IM + série de chiffres)
à cocher Immatriculation d'une personne m	norale 🗖 Asso, 🗖 Société (type)
□autres Attention : « O.de v	voyages » interdit pour un syndicat local
NA subsuit de use a la issue d'asse à la se	
Montant de mon chiffre d'affaires, activité opé	rateur de voyages uniquement
en tout compris TTC : pour l'année 2024	=€ si vous l'avez déjà
pour l'année 2023	=€
NOTA: pas d'attestation d'opérateur de voyages délivrée rappelons que le chiffre d'affaires maximum pouvait	
cotisation forfaitaire d'assurance RCP à 244 € ne de	
Je demande l'adhésion de ma structure personne m	norale au Snam pour l'année 2025.
Je certifie l'exactitude des informations de ce bulle	
TOTAL: Adhésion personne morale 60 € + assurance(s) complémentaire(s) facultative(s) 1. RC Organisateur Revente et Sous-traitance d 2. RC Opérateur de voyages et de séjours 244 €	
, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,
Fait à : Le : Signature obligatoire :	





DEMANDE D'ADHESION au SNAM d'une personne morale membre actif dit : « Membre associé »

Forme Juridique (Asso, Sté SARL, EURL, <u>Syndicat local ayant des</u> <u>membres non adhérents au SNAM</u>, etc...)

Année 2025

Etat déclaratif des activités

responsable du regroupement			
déclare mon chiffre d'affaire des prest	tations uniquement revendues _		
Ce montant compose mon 100% rev			
Et je note le % pour chacune d'elle, p			
		ette option. Je suis informé que cette liste sera	
		ntact avec vous pour en discuter. Dans tous les	s cas,
le SNAM validera l'option « Organisat	eur et/ou reventes d'acitivités » c	ղս'après son accord.	
Fait à :	le :	Signature :	
		Ū	
• •		au SNAM email : contact@lesaem.fr	
ACTIVITES PR	OPOSEES AUX CLIENTS	% DE SON CHIFFRE D'AFFAIRE	E

